

problème si l'on veut déterminer les augmentations et réductions de prix attribuables à la TPS. La valeur ajoutée ou la marge bénéficiaire peut varier selon les modalités de vente du produit. Celles-ci, d'après l'argumentation soumise au Comité, pourraient faire monter le prix à la consommation même si, en moyenne, l'annulation de la TVF entraîne la possibilité d'une économie de taxe. Selon le Fraser Institute, la majeure partie de l'information sur la valeur ajoutée et les marges bénéficiaires correspondantes sur les prix des produits n'est pas disponible et la publication par le BIC de chiffres moyens pour signaler la possibilité d'une économie de taxe, il contribuera à la confusion et informera mal les consommateurs.

Pour mener à bien son examen des augmentations ou réductions anticipées des prix, le BIC aura aussi besoin d'information sur la structure des divers secteurs industriels et des entreprises indépendantes. Or, les manufacturiers qui ont essayé de limiter le montant de la taxe fédérale à verser sur leurs ventes en transférant des marchandises à des filiales de commercialisation et de distribution en propriété exclusive seront forcément moins aptes à faire passer les économies de taxe. En outre, les importateurs qui payent la TVF sur la valeur à l'acquitté des marchandises font souvent monter les prix après l'importation ou doivent assumer des coûts de marketing et de distribution qui réduisent le taux effectif de la TVF.

Le moment du transfert des économies associées à l'annulation de la TVF est un autre facteur qui aura une incidence sur la capacité du BIC d'évaluer les effets sur les prix de la TVF. Seront-elles transférées rapidement, dès la mise en oeuvre de la TPS, ou quelques temps après? La TVF payable sur les machines et le matériel utilisés dans le processus de fabrication ne sera pas remboursable, et l'exonération de la TVF sur les stocks risque de ne pas couvrir, à la date de mise en oeuvre de la TPS, la totalité de la TVF versée. Ces faits portent à croire que le transfert des économies réalisées à l'annulation de la TVF ne se fera pas complètement tant que les stocks ne seront pas épuisés. Un témoin a indiqué qu'il faut s'attendre à ce que quelques temps s'écoulent avant que les économies complètes associées à l'élimination de la TVF ne soient transmises sous le régime de la TPS à une vaste gamme de produits.

L'énorme volume de produits en circulation sur le marché rend également impensable l'examen détaillé des prix. Au mieux, le BIC devrait se contenter d'en échantillonner une petite fraction. Quelles répercussions toutes ces questions auraient-elles sur le mandat du Bureau d'information aux consommateurs sur la TPS et sur sa capacité de fournir une information sur l'augmentation et la réduction anticipées des prix de certains produits et services?

Le Comité croit fermement que le gouvernement a un rôle important à jouer dans la diffusion de l'information sur la TPS aux consommateurs. Il estime que les consommateurs